

RÔLE DU PRÉSIDENT DE COMITÉ

DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Principales responsabilités

- Gérer les affaires du comité dans le but de veiller à ce qu'il soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte des obligations et des responsabilités qui lui sont conférées en vertu de la présente charte ou déléguées par le conseil.
- Tenir le conseil informé de toute question importante touchant le comité.
- Faciliter le fonctionnement du comité de façon indépendante de la direction.
- Maintenir la qualité de la gouvernance du comité et chercher à l'améliorer.

Sélection, indépendance et mandat

Le président de comité ne peut être un cadre supérieur en poste ou à la retraite de la Banque. Il est indépendant de la Banque au sens des lois et des règlements applicables et de toute autre considération pertinente que le conseil peut déterminer à son gré, notamment la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque.

Les présidents du comité de vérification, du comité du risque et du comité des ressources de gestion sont nommés par le conseil et choisis parmi les administrateurs indépendants sur la recommandation du comité de gouvernance de la Banque, faute de quoi les membres de chaque comité peuvent désigner un président par un vote majoritaire. Sous réserve des dispositions relatives au « Mandat d'un administrateur » des Lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise de la Banque :

- le mandat des présidents de comité est d'une durée de trois ans;
- sur recommandation du comité de gouvernance de la Banque, acceptation par le président du comité en fonction et approbation par le conseil, la durée du mandat d'un président peut être prolongée pour une période de deux ans (plus toute période supplémentaire nécessaire pour permettre une transition ordonnée des tâches du président, généralement après l'assemblée annuelle la plus proche de cette période de deux ans).

Le président du comité de gouvernance de la Banque sera le président du conseil et sera nommé conformément à la charte applicable. Les présidents du comité de vérification, du comité du risque et du comité des ressources de gestion peuvent, lorsqu'ils le jugent approprié, assurer la

liaison avec le président du conseil pour qu'il puisse les aider à s'acquitter des responsabilités conférées par le présent document.

Responsabilités

Le président de comité assume les responsabilités suivantes :

- Assister et présider les réunions du comité.
- En collaboration avec le président du conseil et le secrétaire général, établir le calendrier des réunions.
- De concert avec les hauts dirigeants désignés par le chef de la direction pour seconder le comité et le secrétaire général, établir les ordres du jour des réunions du comité et assurer la conduite efficace des affaires administratives du comité, notamment revoir l'information fournie au comité afin de confirmer qu'elle est suffisamment détaillée pour permettre la préparation de discussions utiles et la prise de décisions au cours des réunions.
- Donner le ton au cours des réunions et diriger le comité dans l'exécution de ses obligations et responsabilités.
- Orienter les discussions sur les sujets à l'ordre du jour et contribuer activement à l'exécution des obligations et des responsabilités du comité.
- Assurer la liaison avec les hauts dirigeants de la Banque afin que le comité dispose de l'information et des ressources nécessaires pour remplir ses obligations et ses responsabilités.
- Diriger le comité pour déterminer de temps à autre des objectifs et s'assurer que le comité obtient l'information appropriée et l'accès aux ressources nécessaires pour mener à bien un examen de ces questions.
- Rendre compte au conseil des travaux et des discussions d'importance du comité ainsi que des recommandations.
- Diriger le comité au cours de son processus d'évaluation annuelle, notamment l'amener à discuter de manière constructive des résultats de l'évaluation et de tout plan d'action en découlant.
- Collaborer avec le président du conseil et le secrétaire général pour s'assurer que le comité se tient à jour en ce qui concerne la gouvernance et les questions connexes.

- Collaborer avec le président du conseil pour formuler des commentaires sur la planification de la relève en ce qui a trait aux postes de président et de membre de comité en général.
- Dans le cas du président du comité de vérification, assurer la liaison avec le vérificateur des actionnaires, les actuaires désignés et les membres du Bureau du surintendant des institutions financières, au besoin.
- Dans le cas du président du comité du risque, assurer la liaison avec les membres du Bureau du surintendant des institutions financières, au besoin.